

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

Séance du jeudi 02 mars 2023

Date de la convocation : 17/02/2023

Le jeudi 02 mars 2023 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

En exercice : 19

Présents : 12

Votants:12

Pour : 12

Contre : 0

Présents : Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Excusés : Clara ARBOUSSET, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Julie DELES, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Mathieu PUCHERAL

Absents :

Secrétaire de séance :

Fabienne PUCHERAL

MOLINES

Délibération n°DE_2023_014 - Objet : CDG / Convention cadre ASIC

Monsieur le maire présente au Conseil municipal la nouvelle convention cadre ASIC proposée par le CDG.

Cette convention couvre les modalités de recours aux missions d'aide à l'archivage, de stockage numérique, d'accompagnement au RGPD, d'ateliers du numérique, de création de site internet et d'accompagnement à la mise en place d'un système de visioconférence du CDG.

Elle n'oblige pas la commune à faire appel à ces missions, mais en cas de besoin le CDG devra répondre à l'ordre de mission de la commune dans les modalités définies par la convention.

Il est fait lecture de la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE monsieur le maire à signer la convention cadre ASIC proposée par le CDG de la Lozère.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphane Maurin



RF

Préfecture de Mende

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 14/03/2023

048-200057594-DE_2023_014-DE